

Département Suivi, Contrôle et Surveillance de l'Aménagement des Pêches

Mandat et attributions du Chef de Département

Le Chef du Département «Suivi, Contrôle et Surveillance de l'Aménagement des Pêches » est chargé de mettre en œuvre une stratégie de planification, de gestion efficace des pêches incluant la mise en place des dispositifs de suivi, contrôle et surveillance des pêches des Etats membres de la CSRP. Il participe au recrutement des chargés et assistants de programme. Il prévoit également, contrôle et garantit les résultats du département. Il est le responsable managérial et technique du département. Il apporte un appui stratégique au Secrétaire Permanent aussi bien sur les aspects programmatiques, la coopération avec les Etats que dans les relations avec les partenaires techniques et financiers. Sous l'autorité et la responsabilité du Secrétaire Permanent, le Chef du Département DSCSA exerce les attributions suivantes pour toute activité relevant de son département.

Principales activités

- Planifier, coordonner et contrôler les activités du département ;
- Assurer le management des équipes (chargés de programmes et assistants de programmes) ;
- Organiser le département et déterminer les objectifs individuels et collectifs compte tenu des objectifs du Secrétariat Permanent ;
- Gérer les besoins en formation du personnel mis sous son autorité dans l'objectif d'assurer un maintien des compétences techniques du département ;
- Assurer la communication au sein du département ;
- Garantir la cohérence des programmes et projets dans le champ de compétence du département ;
- S'occuper de diverses responsabilités d'encadrement (suivi de stages, de projets, relations avec les bailleurs, organisation de séminaire...) ;
- l'administration du personnel soumis à son autorité (autorisation d'absence, autorisation d'effectuer des heures supplémentaires, notation, proposition de sanction et de promotion) ;
- Assurer l'évaluation régulière du personnel subordonné ;
- Organiser le support aux utilisateurs et la maintenance des outils et appareils gérés par son département ;
- Garantir le respect des orientations et préconisations du Secrétariat Permanent ;
- Apporter son expertise sur le plan technique tout en s'appuyant, le cas échéant, sur les autres départements ;
- Assurer la coordination générale et la supervision des activités du département ;
- Elaborer les projets et préparer les demandes de financement ;
- Elaborer les demandes de paiement des termes contractuels échus ;
- Elaborer le programme d'activités et le budget du département ;
- Elaborer le rapport d'activités annuel du département ;
- Faire des propositions sur toutes les activités relevant des missions de la CSRP.

Activités spécifiques

- Planifier les opérations de surveillance sous régionale ;
- Organiser et suivre les opérations;
- Organiser des débriefings et rédiger des comptes rendus ;
- Suivre le dossier et programme VMS ;
- Assurer la direction et la coordination des moyens des différentes administrations en matière de surveillance des pêches ;
- Assurer la formation des personnels des Etats membres en matière d'organisation et de conduite de mission de surveillance nautiques ;

- Veiller à l'application effective du marquage des navires suivant les spécifications de la FAO ;
- Assurer le renforcement de capacités par un programme de formation des agents nationaux ;
- Assister les Etats membres dans la mise en place des registres nationaux des navires de pêche
- Etablir un registre sous régional des navires de pêche en activité dans les eaux maritimes relevant des Etats membres de la CSRP et le mettre à jour régulièrement.